

Prolongation des heures de séance

La réponse que nous avons reçue du parti libéral était très constructive. Je l'ai dit à l'extérieur de la Chambre, et je le répète officiellement. Mon collègue, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), a produit au nom du parti libéral une réponse très détaillée et responsable, bien avant la fin du délai exigé. Il subsiste certaines divergences d'opinion, mais nous avons un excellent point de départ pour des négociations.

Par contre, je n'ai pas reçu du Nouveau parti démocratique une réponse à laquelle je me serais attendu de la part d'une opposition responsable. Sa réponse témoignait de peu sinon d'aucun effort pour s'attaquer aux travaux prévus au *Feuilleton*, et son attitude n'était absolument pas responsable.

J'ai donc écrit une autre lettre au leader parlementaire du parti libéral dont, j'ai adressé copie au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. J'ai réduit sensiblement notre liste de projets de loi en tenant compte de ceux qui, d'après le parti libéral, pourraient être adoptés. J'ai naturellement ajouté cinq projets de loi qui ne figuraient pas sur la liste du parti libéral. Nos positions se sont cependant rapprochées.

● (1540)

J'ai ajouté que nous pourrions peut-être présenter dans un avenir rapproché certaines mesures sur lesquelles on pourrait faire des progrès, mais cela dépend des négociations entre les ministres intéressés et leurs porte-parole. Autrement dit, puisque cela se trouve dans la lettre qui a été rendue publique, je dis très carrément qu'il appartient aux ministres et aux porte-parole de s'accorder sur les mesures qui ne figurent pas encore au *Feuilleton* s'ils veulent faire des progrès.

Permettez-moi de revenir au débat sur le libre-échange. D'aucuns prétendent, à tort, que nous étions disposés à ne permettre que cinq jours de débat. J'ai, en effet, parlé de cinq jours, mais il était question d'heures prolongées le lundi, le mardi et le jeudi, ce qui équivaut à quelque 27 heures de débat, ou neuf jours. Je ne me suis pas limité à cinq jours, car si nous devons invoquer la clôture ou l'attribution de temps, à un moment donné au cours du débat, nous devons nous demander si un jour ou deux de plus après quatre jours de débat suffiront.

Le problème que posent les négociations politiques, c'est qu'il doit y avoir une contre-offre. Or, en l'occurrence, il n'y en a pas eu jusqu'à maintenant à propos du débat sur le libre-échange. Personne ne nous a dit que cinq jours étaient insuffisants et que l'opposition en avait besoin de six. Aucun député n'a affirmé que les heures tardives le jeudi soir ne lui plaisaient guère et qu'il préférerait siéger plus tard le mercredi soir. Nos vis-à-vis n'ont présenté aucune contre-offre.

Je suis allé jusqu'à dire que nous étions prêts à renoncer à la règle des huit heures, afin qu'après huit heures de débat sur le fond et les principes à l'étape de la deuxième lecture, on puisse prévoir des discours de 20 minutes suivis d'une période de questions et d'observations de dix minutes. J'ai proposé de renoncer à cela pour les cinq jours en question. Je n'ai reçu aucune réponse. Soit dit en passant, nous sommes de retour à la règle des huit heures et de ce fait, chaque discours doit être de dix minutes.

Je prétends, madame la Présidente, que nous sommes tout à fait ouverts dans le cadre de ce débat. Je dirai également, et il ne s'agit pas d'une menace, que tous les Canadiens suivront ce

débat sur le libre-échange, afin de voir si l'opposition veut vraiment discuter ou tout simplement retarder les choses. En d'autres termes, les Canadiens ne considéreront pas comme un débat les événements de ce matin qui ont dégénéré en votes de procédure. Ils jugeront plutôt qu'il s'agit là d'une tactique tendant à retarder les délibérations. Je crois qu'il sera difficile au Nouveau parti démocratique, qui est responsable des événements ce matin, et non le parti libéral, de continuer à agir ainsi.

C'est là notre position sur cette question. J'ai signalé les raisons pour lesquelles le gouvernement prend la mesure en question. Nous ne cherchons pas à faire un mauvais usage du calendrier parlementaire. Ce dernier prévoit un congé de dix semaines. Nous sommes disposés à travailler pendant une partie de ce congé. Nous sommes sur le point d'en venir à une entente avec le parti libéral sur cette question, mais si les partis d'opposition s'opposent à cette motion comme je m'attends à ce qu'ils le fassent peut-être, je voudrais qu'ils expliquent aux Canadiens en quoi ils ne sont pas d'accord avec notre proposition.

Nous sommes depuis le début disposés à discuter de cette question. Nous ne nous attendons pas à ce que cette session se prolonge trop longtemps. J'ai laissé entendre, et j'en suis toujours convaincu, que si nos vis-à-vis veulent collaborer et sont disposés à débattre l'Accord de libre-échange, nous pourrions fort bien être en mesure de terminer nos travaux d'ici au 15 juillet, voire avant.

En conclusion, j'invite une fois de plus le Nouveau parti démocratique à examiner sérieusement nos observations, afin que nous puissions nous entendre avec le parti libéral et régler cette question comme les Canadiens s'y attendent, c'est-à-dire en tant que représentants dûment élus ayant à coeur les intérêts de tous leurs électeurs.

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Madame la Présidente, je tiens à signaler tout d'abord que nous respectons le jugement et la décision de la présidence. Nous ne sommes pas enchantés que cette motion ait été jugée recevable et c'est par pur respect envers la présidence et le Règlement de cette institution que nous participerons au débat sur cette motion; nous n'avons pas le choix. La présidence connaît déjà notre position au sujet de la recevabilité de cette motion.

Je sais que le ministre d'État (M. Lewis), le leader adjoint du gouvernement à la Chambre, a fait de son mieux pour prouver qu'en présentant cette motion, le gouvernement ne fait pas un usage abusif du Règlement de la Chambre ni de sa force. La Chambre pourra constater que je dirai juste le contraire.

Au cours des dernières élections, le gouvernement a promis une réforme de la Chambre pour permettre aux simples députés d'avoir davantage leur mot à dire dans ce qui se fait et dans les décisions qui sont prises. Il est passablement étrange que le gouvernement accule l'opposition dans un coin en se servant de sa puissance et de sa forte majorité pour arriver à ses fins.

Au début de cette législature, quand il essayait de faire croire aux gens qu'il tenait une promesse électorale en procédant à une réforme de la Chambre, le gouvernement avait nommé un comité de la réforme de la Chambre, présidé par le député de Saint-Jean—Est à l'époque, M. McGrath.